

Bilan annuel de l'animation des Docobs des sites Natura 2000 de l'Essonne :

- FR 1100805 - Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine
- FR 1110102 - Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte
- FR 1100806 - Buttes gréseuses de l'Essonne
- FR 1100810 - Champignonnières d'Etampes

Année 2022



SOMMAIRE

1	Préambule	3
1.1	Les DocObs et les sites Natura 2000 : rappel des enjeux et objectifs	3
1.2	Les Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-Le-Vicomte : présentation et enjeux	4
1.3	Buttes gréseuses de l'Essonne : présentation et enjeux	7
1.4	Champignonnières d'Etampes : présentation et enjeux	10
1.5	La Structure animatrice : missions et actualité	12
2	Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et des habitats	13
2.1	Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	13
2.2	Buttes gréseuses de l'Essonne	19
2.2.1	<i>Platière du Télégraphe à Champcueil</i>	19
2.2.2	<i>Platière de Bellevue à Moigny-sur-Ecole</i>	21
2.3	Champignonnières d'Etampes	23
3	Évaluation des incidences des projets	24
4	Suivis scientifiques	24
4.1	Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	24
4.2	Buttes gréseuses de l'Essonne	27
4.3	Champignonnières d'Etampes	28
5	Information, communication, sensibilisation	32
5.1	Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	33
5.2	Buttes gréseuses de l'Essonne	34
5.3	Participation à la vie du réseau Natura 2000	35
5.4	Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site	36
6	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	36
6.1	Organisation de la gouvernance du site	36
6.2	Gestion administrative et financière	36
7	Synthèse	37

1 Préambule

Ce document de synthèse annuel a été réalisé selon la trame élaborée par l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN), désormais Office français pour la biodiversité (OFB), pour la rédaction des bilans annuels d'animation sur les sites Natura 2000.

1.1 Le DocOb des sites Natura 2000 : rappels des enjeux et des objectifs

Pour encadrer la gestion des sites Natura 2000, la France s'est dotée d'un outil spécifique, le DocOb. La réalisation de ce document est encadrée par la circulaire ministérielle n° 731/DNP/ENV du 26 février 1999, les décrets n°2001-1216 du 20 décembre 2001, n°2006-922 du 26 juillet 2006 et n°2008-457 du 15 mai 2008.

Le DocOb, est un plan de gestion concerté et interne à la France qui a pour but de dresser un bilan sur :

- l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;
- les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et/ou la restauration des habitats naturels et des espèces ;
- des propositions de mesures permettant d'atteindre ces objectifs ;
- un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site ;
- les modalités de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Les différents habitats d'importance communautaire identifiés sur les Basses vallées de l'Essonne et de la Juine sont caractérisés par leur appartenance aux écosystèmes humides. Ces milieux sont vulnérables. Toutes modifications du régime et des conditions hydrauliques sont susceptibles d'entraîner leur régression. De plus, la dynamique de ces habitats, marquée par les différentes phases de végétation, les conduit vers l'atterrissement et, à terme, la fermeture des milieux. Ces différents aspects, additionnés à une perte de qualité de l'eau, conduit vers une banalisation de la diversité biologique de ces écosystèmes remarquables.

Aussi, les actions préconisées dans le DocOb de ces sites peuvent se résumer en 3 objectifs principaux :

- Préservation des populations d'espèces d'intérêt communautaire ;
- Préservation des habitats d'intérêt communautaire ;

- Restauration des hydrosystèmes.

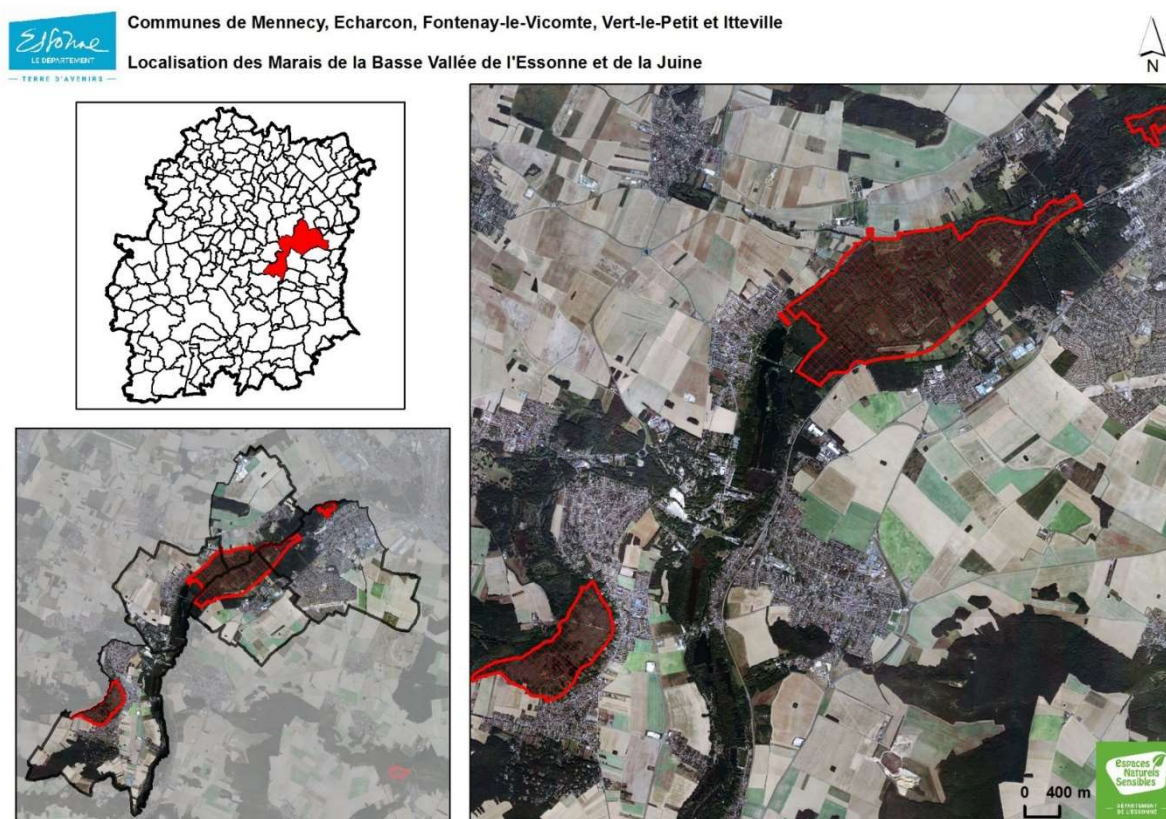
Ces objectifs visent à respecter l'article 6 de la directive « Habitats » qui stipule que « les États membres prennent les mesures appropriées pour éviter, dans les zones spéciales de conservation, la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces ainsi que les perturbations touchant les espèces pour lesquelles les zones ont été désignées... ».



1.2 Les Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102) : présentation et enjeux

Le site Natura 2000 des **Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine** (FR 1100805) est une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) basée sur la Directive européenne « Habitats », et le site des **Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte** (FR 1110102) une Zone de Protection Spéciale (ZPS) issue de la directive européenne « Oiseaux ».

Le Document d'Objectifs (DocOb) regroupant ces 2 sites Natura 2000 vient d'être actualisé et a été validé par l'Arrêté préfectoral du 12 octobre 2021.



Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805)

Lors de la récente actualisation du DocOb de ce site, 9 habitats et 9 espèces d'intérêt communautaire ont été répertoriés sur la zone concernée :

- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.* ;
 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* ;
 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* ;
 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri p.p* et du *Bidention p.p.* ;
 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) ;
 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpins ;
 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ;
 - Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* ;
 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*).
-
- Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) ;
 - Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
 - Le Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
 - La Bouvière (*Rhodeus amarus*) ;
 - La Loche de rivière (*Cobitis taenia*) ;
 - L'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) ;
 - Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ;
 - Le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*) ;
 - Le Vertigo étroit (*Vertigo angustior*).



Bouvière

Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

En 2009, 9 oiseaux inscrits à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux étaient mentionnés sur le secteur concerné :

- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) ;
- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) ;
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ;
- Milan noir (*Milvus migrans*) ;
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ;
- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) ;
- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) ;
- Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) ;
- Pic noir (*Dryocopus martius*).



Pic noir (*Dryocopus martius*)



Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)



Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)



Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)



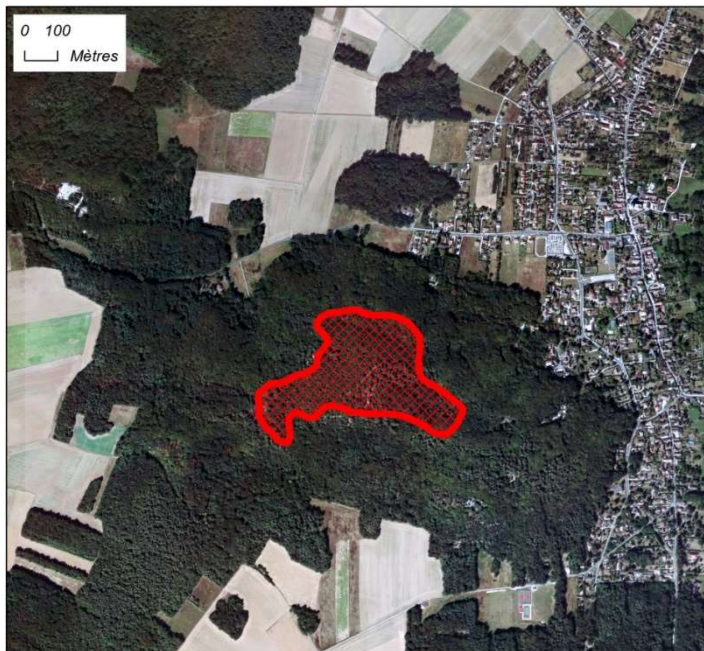
Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

1.3 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806) : présentation et enjeux

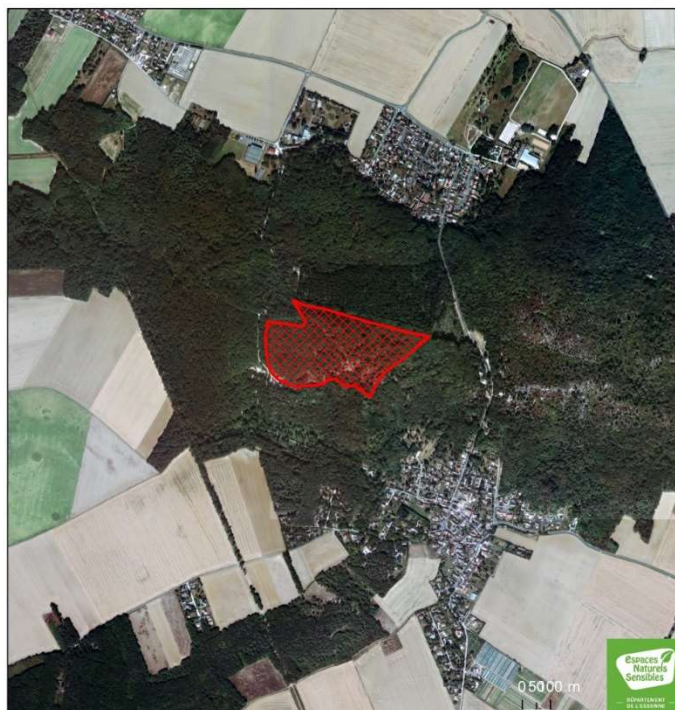
Le site Natura 2000 des **Buttes gréseuses de l'Essonne** (FR 1100806) est une ZSC, dont le DocOb a été validé par l'Arrêté préfectoral du 28 mai 2010.



Commune de MOIGNY-SUR-ÉCOLE
Localisation de la Platière de Bellevue



Commune de CHAMPCUEIL
Localisation de la Platière du Télégraphe



La désignation de ce site Natura 2000 en tant que ZSC se justifie par la présence de 6 habitats et 2 espèces d'intérêt communautaire :

- Végétation annuelle des rives exondées (3130) ;
 - Landes sèches (tous les types) (4030) ;
 - Pelouses ouvertes à *Corynephorus canescens* et *Agrostis* des dunes continentales (2330) ;
 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (6210) ;
 - Végétations chasmophytiques des pentes rocheuses silicicoles (8220) ;
 - Pelouses pionnières sur dômes rocheux (8230).
-
- Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
 - Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*).

En termes de valeur patrimoniale, deux habitats, présents dans les platières, sont plus remarquables que d'autres : les pelouses sur dôme rocheux et les gazons amphibies des mares et vasques temporaires. C'est également sur ces deux habitats que reposent les principales menaces et notamment les risques de destruction par piétinement dû à une forte fréquentation du public.

La fermeture progressive du milieu constitue un problème sur le site et concerne tous les habitats remarquables présents.

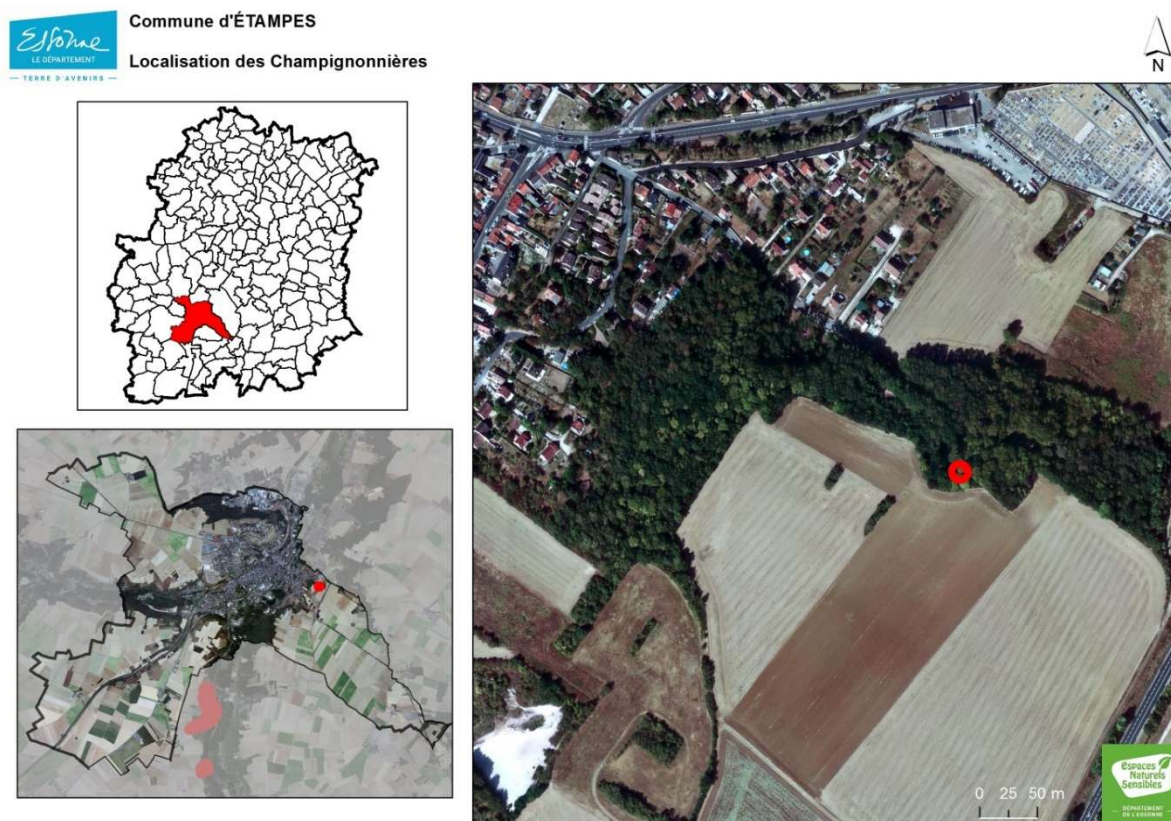
Enfin, un danger concerne la population de Triton crêté qui est fragilisée en raison de son isolement et de la faible taille de la population.

Aussi, au vu de ces différents enjeux et menaces, le DocOb porte les objectifs suivants et vise à :

- La réouverture des milieux et l'encadrement de la fréquentation du site afin de préserver les habitats de pelouses et la qualité des autres, moins typiques, mais également remarquables ;
- La multiplication des lieux de pontes pour les populations de tritons associée à l'aménagement de corridors biologiques.

1.4 Champignonnières d'Étampes (FR 1100810) : présentation et enjeux

Le site Natura 2000 des **Champignonnières d'Étampes** (FR 1100806) est une ZSC, dont le DocOb a été validé par l'Arrêté préfectoral du 14 décembre 2007.



La désignation de ce site Natura 2000 en tant que ZSC se justifie par la présence de 4 espèces inscrites à l'Annexe 2 de la directive européenne :

- Grand murin (*Myotis myotis*) ;
- Murin de Beichstein (*Myotis bechsteinii*) ;
- Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*) ;
- Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*).

Les objectifs définis dans le DocOb visent principalement à :

- Permettre une restauration et une gestion de l'habitat ;
- Garantir la quiétude des chiroptères en période d'hibernation ;
- Augmenter l'attractivité du site pour les chiroptères ;

- Augmenter les effectifs et la diversité en optimisant les paramètres physiques environnementaux favorables à l'hibernation des chiroptères ;
- Permettre le suivi scientifique de l'habitat et des espèces ;
- Obtenir une gestion globale sur un site étendu dans une démarche cohérente avec la préservation des espèces ;
- Communiquer et valoriser en respectant la sensibilité du site.



Murins à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

1.5 La Structure animatrice : missions et actualité

Les missions de la structure animatrice du DocOb, le Département, s'articulent autour des volets suivants :

- Impulsion et aide à la mise en œuvre d'actions visant à la restauration et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site ;
- Apport de conseils et d'expertise dans le cadre des évaluations des incidences ;
- Récupération, synthèse et interprétation de données visant au suivi scientifique des espèces et habitats à l'origine de la désignation du site ;
- Information, communication et sensibilisation ;
- Participation à la cohérence des politiques publiques ;
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

Par vote, le 15 février 2021, le Copil restreint a renouvelé le Conseil départemental de l'Essonne comme Président et structure porteuse de ces 4 sites Natura 2000.

La présidence est assurée par Nicolas Méary, vice-Président en charge de la biodiversité et de la transition écologique.

Julien Daubignard, ingénieur chargé du Patrimoine forestier et européen, assure au sein du Conservatoire départemental des Espaces naturels sensibles de la Direction de l'environnement, depuis le 12 mai 2017, les missions liées à l'animation des DocObs sur ½ équivalent temps plein (ETP).

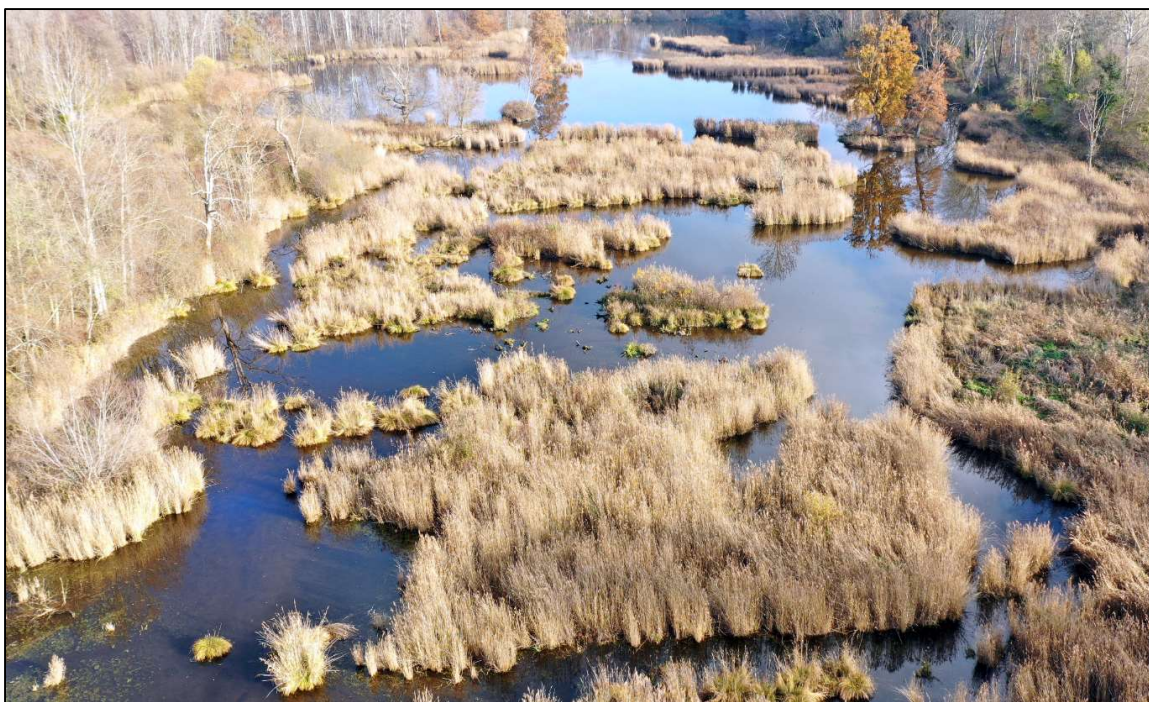
2 Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.

2.1 Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

- Entretien des roselières des marais de Misery, de Fontenay-aval et de Fontenay-le-Vicomte : suppression et export des ligneux.



Suppression des ligneux dans les roselières



Roselières du marais de Misery

- Entretien de la frayère à brochet par la Régie départementale des ENS



Frayère du marais de Fontenay-le-Vicomte

- Actions de lutte contre l'Hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*) : des arrachages avec export et la pose de boudins limitant la dispersion de cette espèce exotique envahissante ont été réalisés sur un étang en amont du marais de Misery. Démarche engagée en collaboration avec les syndicats de rivière (SIARCE / SIARJA).



Coulisse envahie par l'Hydrocotyle

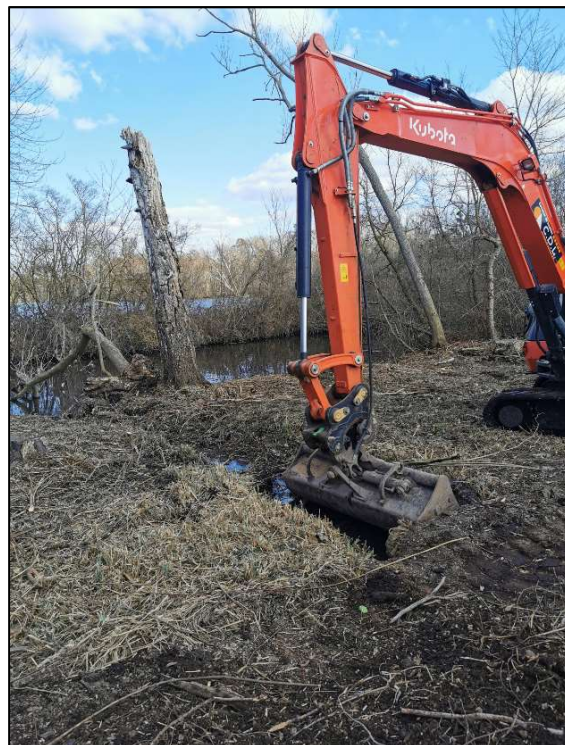


Arrachage de de l'Hydrocotyle

- Pilotage des de travaux écologiques pour conforter la berge entre le grand étang de Villeroy et les étangs Darblay et du Y sur le marais de Fontenay-aval. Travaux préconisés par l'étude menée depuis 2019.



Installation de pieux-fagots pour limiter l'érosion de la berge



Nettoyage des fossés d'évacuation d'eau

- Restauration du chemin principal de la zone de tranquillité du Marais de Fontenay-le-Vicomte, ainsi que de la passerelle et du portail d'accès.



- Etudes préliminaires à la future restauration de 3 observatoires du Marais de Misery.



Observatoire de l'étang aux Cygnes - Misery



Sondages géotechniques

2.2 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806)

2.2.1 Platière du Télégraphe à Champcueil

L'Office National des Forêts (gestionnaire de la forêt départementale des Grands-Avaux au cœur de laquelle se situe la Platière du Télégraphe) a mené des actions d'entretien de la lande : totalité de la lande débroussaillée (ligneux et ronces) sur 1 ha.



Poursuite des travaux de rouverture des fronts de taille périphériques (milieux favorables aux reptiles) : 153 ml pour une surface de 2 500 m².



Couleuvre d'Esculape



Vipère aspic

Mare principale : débroussaillage aux abords et chantier d'arrachage du Bident à feuilles connées (*Bidens connata*) par l'ESAT de Chagrenon pour limiter l'expansion de cette espèce naturalisée, originaire d'Amérique du Nord.



Bident à feuilles connées (*Bidens connata*)



2.2.2 Platière de Bellevue à Moigny-sur-Ecole

Des actions de fauches et de coupes de la végétation arbustive + arrachages des Genêts à balais (*Cytisus scoparius*) ont été mises en place en début d'année dans le but de préserver les landes et les pelouses sèches.



2.3 Champignonnières d'Etampes (FR 1100810)

Réfection de l'escalier d'accès permettant l'accès à l'entrée de la cavité



Avant travaux



Après travaux

Fauche de la prairie et des axes d'envol





Prairie fauchée



Sortie du puits dans la plaine agricole

Réparation diverses



Ajout de barreaux anti-intrusion



Installation d'un photo-piège



3 Évaluation des incidences des projets

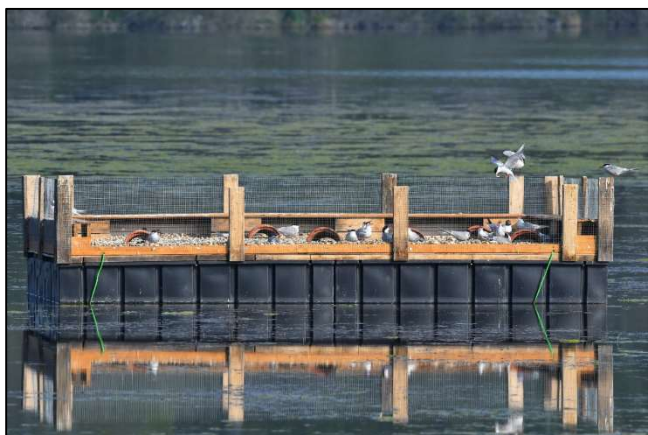
Une demande de l'aérodrome Jean-Baptiste SALIS, organisateur de la fête aérienne a été émise pour les marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine pour le week-end du 4-5 juin.

Au vu de l'absence de dérangement constaté les années précédentes, un avis favorable a été émis.

4 Suivis scientifiques

4.1 Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) : 15 couples nicheurs présents sur le radeau ont été observés sur le radeau du marais de Fontenay-le-Vicomte et ont permis l'envol de 13 jeunes.



Radeau du marais de Fontenay



Offrande du mâle de Sterne pierregarin à la femelle

- Milan noir (*Milvus milvus*) : Au moins 5 couples reproducteurs sur le marais de Misery + Fontenay-aval (au moins 2 jeunes à l'envol, photo ci-dessous).



Nid de Milan noir avec au moins 1 jeune – Marais de Misery

- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) : 4 oiseaux ont hiverné sur les marais de Misery et de Fontenay-le-Vicomte (nouveau record).



- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) : reproduction d'un couple sur le marais de Fontenay-aval : 3 jeunes à l'envol (ils ont été bagué).



Balbuzard pêcheur sur l'aire de Fontenay-aval



Opération de baguage des 3 jeunes le 21 juin

Le programme de Suivi temporel des oiseaux communs (STOC capture) mis en place sur le marais de Misery initié 2020 s'est poursuivi en 2021 et 2022 :

- 10 filets de 10 mètres de long installés,
- 3 sessions de baguage (mai-juin-juillet) de 5 heures du matin à 12h,
- 81 oiseaux bagués,
- 16 espèces différentes.



Espèces	Nombre de captures
Rousserolle effarvatte	22
Rousserolle verderolle	17
Fauvette à tête noire	7
Phragmite des joncs	6
Rossignol philomèle	5
Fauvette des jardins	4
Rougegorge familier	4
Troglodyte mignon	3
Mésange charbonnière	3
Martin-pêcheur d'Europe	2
Grimpereau des jardins	2
Fauvette grisette	2
Bouscarle de Cetti	1
Pouillot véloce	1
Gobemouche noir	1
Hypolaïs polyglotte	1
<i>Milieux humides</i>	<i>Mégaphorbiaie, buissons</i>
<i>Boisements</i>	<i>Lisières, buissons</i>



4.2 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806)

- 1 couple de Triton crêté (*Triturus cristatus*) observé le 20 mars dans la grande mare de la Platière du Télégraphe. De nombreux Tritons palmés (*Triturus helveticus*) ont également été observés.



Triton crêté



Triton palmé

- Un comptage de la station de Renoncule à fleurs en boule (*Ranunculus nodiflorus*) a été réalisé sur la platière de Bellevue.

Près de 1500 pieds ont été dénombrés en 2022 (300 pieds en 2021, 156 pieds en 2020, 136 pieds en 2019).



⇒ **Les travaux menés en 2020 ont eu un impact très positif sur cette espèce protégée au niveau national. A noter la présence de quelques pieds dans les nouvelles vasques recreusées.**

4.3 Champignonnières d'Etampes (FR 1100810)

Chaque hiver, des suivis des individus en hivernage sont réalisés dans la cavité.

- 27 janvier 2022 : 516 bêtes

Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) : 427

Grand murin (*Myotis myotis*) : 3

Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) : 50

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) : 17

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) : 10

Murin sp : 9 (dont 1 en vol)

- 23 décembre 2022 : **540 individus**

Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) : **481**

Grand murin (*Myotis myotis*) : 4

Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) : 34

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) : 4

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) : 10

Murin sp : 4 + 3 en vol

La tendance à la hausse des effectifs de chiroptères hibernant dans les champignonnières d'Etampes depuis 2017 se confirme avec un nouveau record établi le 23 décembre. Les effectifs du Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), espèce Natura 2000 ne cessent d'augmenter. La cavité accueille désormais environ $\frac{1}{4}$ de la population francilienne.



Murin à oreilles échancrées

5 Information, communication, sensibilisation

Dans le cadre de sa politique des Espaces naturels sensibles (ENS), le Conseil départemental de l'Essonne organise des animations nature, gratuites, à destination des scolaires et du grand public. 3 programmes des Rendez-vous nature sont édités chaque année et sont disponibles sur le site internet du Département : <http://www.essonne.fr/cadre-de-vie-environnement/patrimoine-naturel/a-la-decouverte-de-la-nature-essonnienne/>



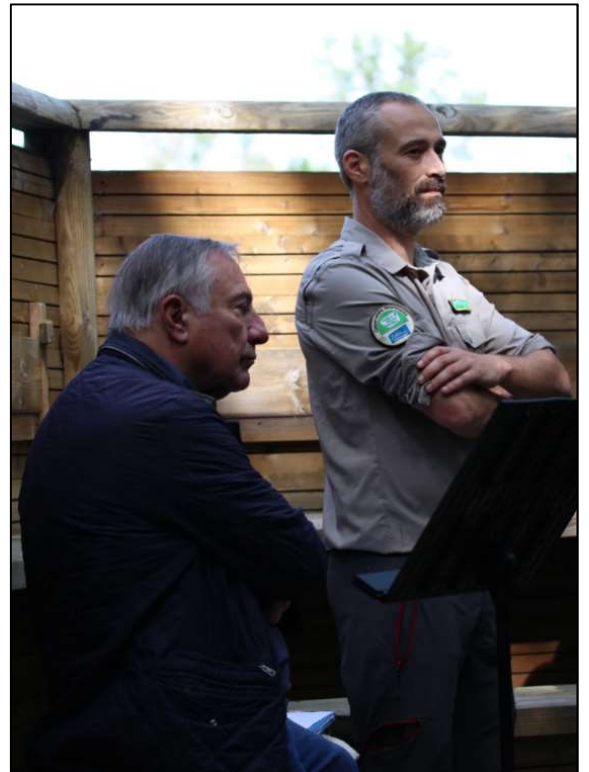
5.1 Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

En 2022, ont été organisées :

- 3 animations scolaires : 26 enfants
- 5 animations grand public : 121 personnes
- 2 animations public handicapé : 20 personnes

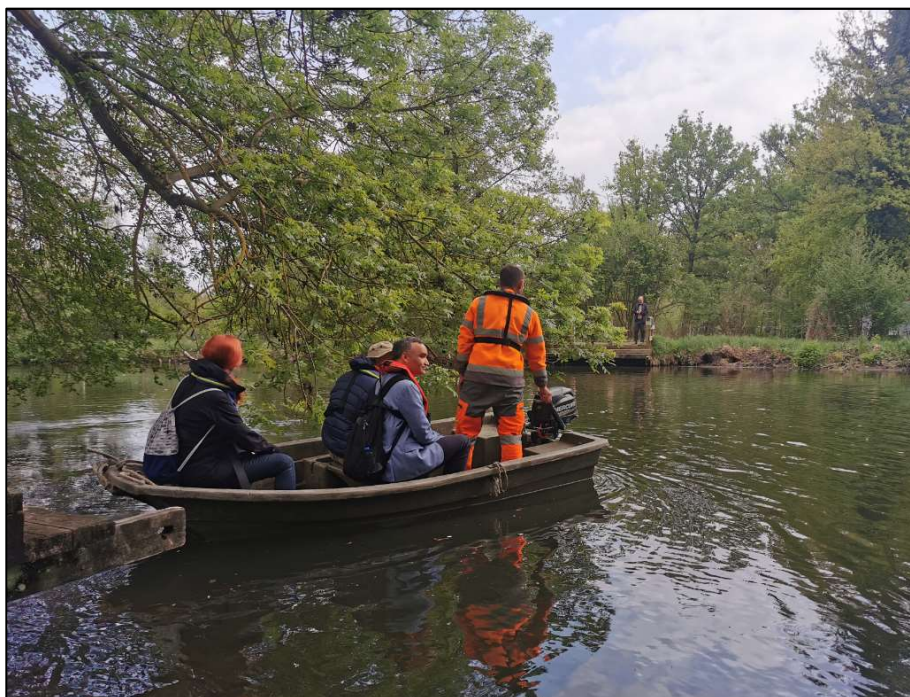


Animation botanique avec le CBNBP –
Marais de Fontenay-le-Vicomte



Animation avec Allain Bougrain-
Dubourg – Marais de Misery

Visite d'une délégation internationale de l'UICN le 26 avril suite à la labellisation (2021) « Liste Verte » des Marais de la basse vallée de l'Essonne et de la Juine.



5.2 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806)

En 2022, ont été organisées :

- 6 animations grand public de découverte faune/fore (113 personnes) dont la journée internationale des serpents le 16 juillet et une animation journée de cohésion pour la Gendarmerie du PAC de St-Chéron.
- 4 animations scolaires (91 enfants)
- 1 animation avec un Institut médico éducatif (20 personnes)



Journée de cohésion – Gendarmerie de Saint-Chéron (Poste à cheval)

5.3 Participation à la vie du réseau Natura 2000

Pas de réunion programmée en 2022 au niveau du réseau Natura 2000 IDF.

5.4 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

Le chargé de mission Natura 2000 veille à ce que les décisions d'aménagement des sites naturels soient en accord avec les objectifs du DocOb. Des points réguliers sont réalisés avec les techniciens et ingénieurs du Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles, en charge de la maîtrise d'ouvrage (travaux écologiques et aménagement), mais également avec les Gardes-animateurs assurant des missions de surveillance et de sensibilisation du public.

6 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

6.1 Organisation de la gouvernance du site

Dès la nomination du Département en tant qu'animateur des 4 sites Natura 2000, il a été défini, en accord avec les services de la DRIEAT et de la DDT, que les COPILs des Buttes gréseuses de l'Essonne et des Champignonnières seraient groupés.

Le renouvellement de cette présidence a été réalisé début 2021. A cette occasion, le Département a été réélu en tant que Président et structure porteuse pour une durée de 3 ans.

Suite aux dernières élections départementales, M. Méary, Vice-président chargé de la biodiversité et de la transition écologique est désormais le nouveau Président de ces Comités de pilotage.

Il a été convenu, il y a quelques années, en accord avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) de n'organiser qu'un Comité de pilotage (COPIL) pour les Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine et des Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte et de regrouper de la même manière, en une séance, les COPILs des Buttes gréseuses et des Champignonnières d'Etampes.

Par ailleurs, afin de ne pas surcharger les agendas des membres du COPIL et des élus, il a également été retenu le principe d'alterner une année sur deux, un COPIL « papier » avec un COPIL « physique » (en présentiel).

Le COPIL des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine et des Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte s'est tenu le jeudi 10 février 2022.

Le COPIL des Buttes gréseuses de l'Essonne et des Champignonnières d'Etampes a été réalisé en version dématérialisée. Le bilan 2021 et les perspectives 2022 ont été envoyés à l'ensemble des membres du Copil.

6.2 Gestion administrative et financière

Chaque année, le chargé de mission Natura 2000 dépose une demande de subvention pour l'animation de la mise en œuvre du DocOb et pour la réalisation d'une étude sur les chiroptères auprès de la DRIEAT ainsi qu'une demande de paiement relative à l'animation de l'année précédente. Il procède par ailleurs au suivi administratif et financier de l'animation.

En 2022, un montant de 32 448,34 € a été sollicité.

7 Synthèse

- Les suivis écologiques menés sur les différents sites Natura 2000 ont confirmé leur intérêt et leurs potentiels. Le couple de Balbuzards pêcheurs (seul couple francilien) s'est reproduit sur l'aire du marais de Fontenay-aval et a engendré 3 jeunes. Cette nouvelle aire avait été installée en 2021.
- Les travaux hydrauliques préconisés par l'étude réalisée entre 2019 et 2021 ont été initiés sur le marais de Fontenay-aval.
- Le programme STOC capture (encadré par le Centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux) initié sur le marais de Misery en 2020 s'est poursuivi en 2021 et 2022 Il permet d'évaluer le nombre d'espèces et les effectifs d'oiseaux nicheurs dans les roselières du marais de Misery.
- Les suivis chiroptères hivernaux dans la Champignonnière d'Etampes ont confirmé l'explosion des effectifs de Murins à oreilles échancrées.
- Les travaux de remise en état de la station de Renoncule à fleurs en boule réalisés en 2020 continuent à porter leur fruit puisque le comptage réalisé au printemps a pu montrer que les effectifs avaient explosé. A noter encore des nouveaux pieds observés dans les vasques créées.

Crédits photos : CENS 91 – Dominique Chambrillon - Alain Desbruères – Quentin Rouy - Wikimedia commons